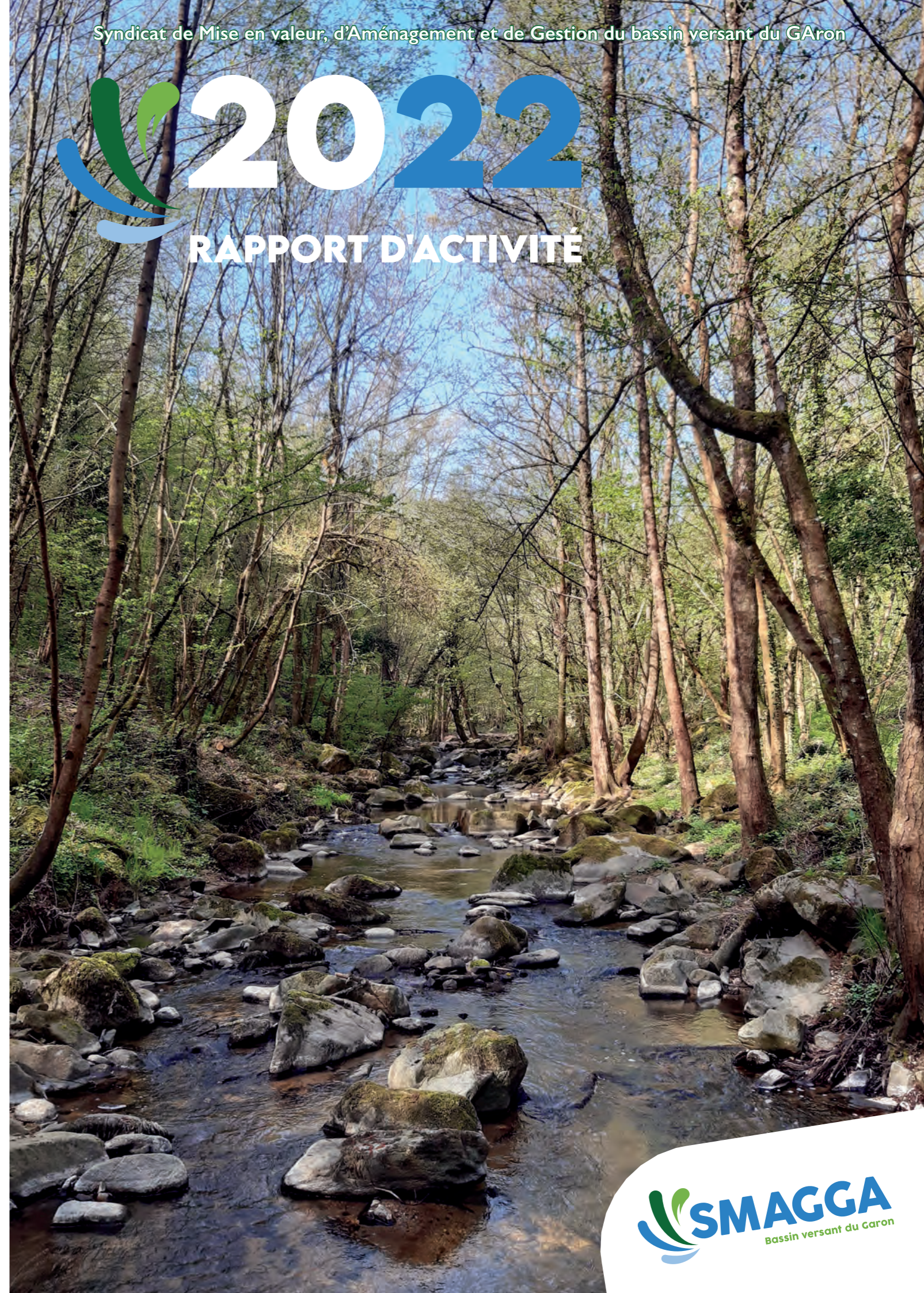




2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ



📍 262, rue Barthélemy Thimonnier - 69530 Brignais

☎ 04 72 31 90 80

✉ smagga@smagga.com

🌐 smagga.fr

Directeur de la publication : Serge Bérard

Conception réalisation : Service communication SMAGGA - septembre 2023

Photos : SMAGGA - Couverture : le Mornantet à Beauvallon/Chassagny

Illustrations : carte, Kaliblu ©



SOMMAIRE

Les élus | pages 4

Rôle du SMAGGA et équipe | pages 5

Le territoire | pages 6/7

3 questions à Serge Bérard | pages 8/9

Entretien et restauration | pages 10/11

Lutte contre les inondations | pages 12/13

Préservation de la ressource | pages 14/15

Information et éducation | pages 16/17

Finances et budget | pages 18/21

Rétrospective et annexes | pages 22/23

Les délégués titulaires et suppléants du mandat 2020/2026

Collège compétences hors GEMAPI*

Beauvallon
Gérard FAURAT
Françoise TRIBOLLET

Brignais
Christine MARCILLIERE
Béatrice VERDIER

Brindas
Guillaume GIRAUD
Anne CHANTRAINE

Chabanière
Michèle QUIRIEL
Lionel RATTON

Chaponost
Damien COMBET
Alexandre MARTIN

Charly
Marie-Laure RUE
Emilie FREYSSINET-LOPES

Chaussan
Pascal FURNION (6^{ème} Vice-Président)
Pascal LANGLET

Givors
Cyril MATHEY
Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Grigny
Xavier ODO (3^{ème} Vice-Président)
Aurélien FRONTERA

Messimy
Catherine Di FOLCO
Marie-Agnès BERGER

Millery
Philippe GAUFRETEAU
Gaëlle LAZE

Montagny
Jean-Louis GERGAUD (5^{ème} Vice-Président)
Marie-Christine LASSALLE

Mornant
Arnaud BREJOT
Jean-Marc MACHON

Orliénas
Guillaume FREMIOT
François GUIZE

Rontalon
Hervé STANIS
Laurence BRAUD

S'-Genis-Laval
Frédéric RAGON
Céline MARROLEAU

S'-Laurent-d'Agny
Denis MONOD
Vincent PASQUIER

Soucieu-en-Jarrest
Anne-Sophie DEVAUX
Laurence CHIRAT

Taluyers
Charles JULLIAN (1^{er} Vice-Président)
Laurent NAULIN

Thurins
Marion AMBIS
Romain BOICHON

Vourles
Ernest FRANCO
Fabien DUMAS

Yzeron
Agnès NELIAS
Fabien CAFFIER

Communauté de communes
des Monts du Lyonnais
Jean-Luc GUYOT
Pierre DUSSURGEY

NOUS CONNAITRE

Collège GEMAPI*

Communauté de communes
des Monts du Lyonnais
Jean-Luc GUYOT
Pierre DUSSURGEY

Communauté de communes
du Pays Mornantais
Charles JULLIAN (1^{er} Vice-Président)
Arnaud SAVOIE

Christian FROMONT (4^{ème} Vice-Président)
Bernard CHATAIN
Hélène DESTANAU
Caroline DOMPNIER DU CASTEL

Communauté de communes
de la Vallée du Garon
Serge BERARD (Président)
Jean-François PERRAUD
Françoise GAUQUELIN
Pierre FREYSSINET
Ernest FRANCO
Corinne JEANJEAN

Communauté de communes
des Vallons du Lyonnais
Bernard SERVANIIN (2^{ème} Vice-Président)
Jean-Marc PALAIS
Anne CHANTRAINE
Olivier AIGLON

Métropole de Lyon
Anne GROSERRIN
Jérôme BUB
Jean-Charles KOHLHAAS
Laurence FRETAY

* Depuis le 1^{er} janvier 2018, la loi a instauré la compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). La GEMAPI est exercée par les communautés de communes et la Métropole de Lyon. Cette compétence étant déjà exercée par le SMAGGA avant la promulgation de la loi, les communautés de communes et la Métropole de Lyon se sont substituées aux communes au sein du SMAGGA pour piloter l'exercice de cette compétence.

NOTRE ROLE

Le Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) est en charge de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Garon.

Le SMAGGA exerce la compétence GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations sur le périmètre géographique du bassin versant du Garon pour 4 communautés de communes (Monts du Lyonnais, Pays Mornantais, Vallée du Garon, Vallons du Lyonnais) et pour la Métropole de Lyon. Il assure également des missions complémentaires dites hors GEMAPI (lire page 20).

Pour la mise en œuvre de ces compétences, le SMAGGA est la structure porteuse de démarches contractuelles - comme ce fut le cas pour les premier et second contrats de rivière du Garon - qui définissent et appliquent des programmes d'actions pluriannuels. Les 4 principales démarches portées actuellement par le SMAGGA sont celles présentées ci-dessous.

Un contrat de bassin pour la période 2022/2024 a été signé avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et les acteurs de l'eau du bassin versant du Garon en décembre 2022. Celui-ci engage les parties sur la mise en œuvre et le financement d'actions de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) a débuté en 2020 et s'achèvera en 2026. Il comprend des actions de sensibilisation au risque, de réduction de la vulnérabilité, d'entretien de la végétation ainsi que des protections locales existantes. La réalisation d'ouvrages de protection destinés à réduire le risque d'inondation fait également partie des actions prévues par ce programme qui est financé par l'Etat.

Suite au constat de déficit quantitatif de la nappe du Garon, un PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) a été engagé en 2016 pour une période 6 ans. Piloté par le SMAGGA, cet outil a pour objectif d'organiser le partage de l'eau entre les différents usagers et de mettre en œuvre des actions destinées à rétablir l'équilibre quantitatif de la nappe. Dans le prolongement de ce PGRE, un **PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau)** verra le jour en 2024.

Tous les 6 ans, le SMAGGA établit **un plan de gestion** pour l'entretien des 260 km de berges du Garon et de ses affluents (abattages, fauches, plantations, restauration des érosions par l'utilisation de végétaux...). Le prochain plan de gestion couvrira la période 2024/2029. 🌿

L'EQUIPE

- **Coralie EXTRAT** - Directrice
- **Dominique ANOZZI** - Assistante administrative et comptable
- **Frédéric AUGIER** - Chargé de mission ressource en eau
- **Sébastien LAURENT** - Chargé de communication
- **Vincent LEFEBVRE** - Technicien de rivière
- **Christelle MARVEAUX** - Responsable administrative, finances et ressources humaines
- **Delphine MOLLARD** - Chargée de mission inondations et aménagement
- **Grégoire NAUDET** - Chargé de projet de protection contre les inondations

LE BASSIN VERSANT DU GARON



- **206 km²**
- **130 km de rivière**
- **24 communes**
- **70 795 habitants** (source 2019 correspondant au chiffre le plus récent de la population)
- **1 nappe phréatique (25 millions de m³) alimentant 90 000 personnes**



3 QUESTIONS A SERGE BERARD

Comment le SMAGGA entretient les berges ?

Serge Bérard : Avant toute chose, il est important de rappeler que la quasi-totalité des berges du Garon et de ses affluents sont situées sur le domaine privé. Leur entretien est donc du ressort des propriétaires. Toutefois, il est de l'intérêt général que les berges soient entretenues. En cas de crue, une bonne gestion de la ripisylve limite les flottaisons de bois mort et la production d'embâcles, ces amas de bois provoquant de brusques montées des eaux en cas de rupture. Pour cette raison, par le biais de conventions, le SMAGGA se substitue parfois aux propriétaires pour l'entretien des cours d'eau.

Ensuite, le technicien de rivière établit tous les 6 ans un plan de gestion dans lequel il définit les interventions prioritaires, leur nature (abattage de bois mort, reprise d'érosion de berge, fauchage d'espèces invasives, plantations...). Pour cela, il parcourt la totalité des 130 km de cours d'eau du bassin versant pour dresser un diagnostic. Le futur plan de gestion couvrira la période 2024/2029. C'est un outil indispensable à la fois pour l'entretien des berges mais aussi pour atténuer le risque inondation.

A propos des inondations, le programme de protections débuté il y a 16 ans est sur le point de s'achever. Où en sont les travaux ?

Serge Bérard : Suite à la crue de 2003, le SMAGGA s'est engagé dans un programme de travaux de protections locales contre les crues du Garon et du Mornantet. Celui-ci a débuté en 2007 à Givors avec la suppression d'un pont rue Honoré Petetin qui perturbait l'écoulement des eaux de la rivière. Ont suivi des travaux à Grigny, Montagny et Brignais. Sur ces 4 communes soumises au risque inondation des murets de protection, des portes hydrauliques, des clapets anti-retour ont été installés. Seize ans plus tard, ce programme de travaux est sur le point de s'achever avec la dernière tranche de travaux sur la commune de Brignais à hauteur du complexe sportif Minssieux. Ces travaux étaient attendus par les 4 000 personnes soumises au risque inondation vivant sur le bassin versant du Garon.

Mais comme nous nous efforçons de le rappeler, ces protections ne seront pas efficaces en cas de crue équivalente à celle de 2003. Voilà pourquoi nous travaillons actuellement sur un projet de trois ouvrages capables de protéger les populations des crues plus importantes que celle de 2003 et jusqu'à une crue centennale, soit un événement ayant un risque sur cent de se produire chaque année.

Vous évoquez les inondations, mais aujourd'hui c'est davantage la sécheresse qui frappe notre territoire...

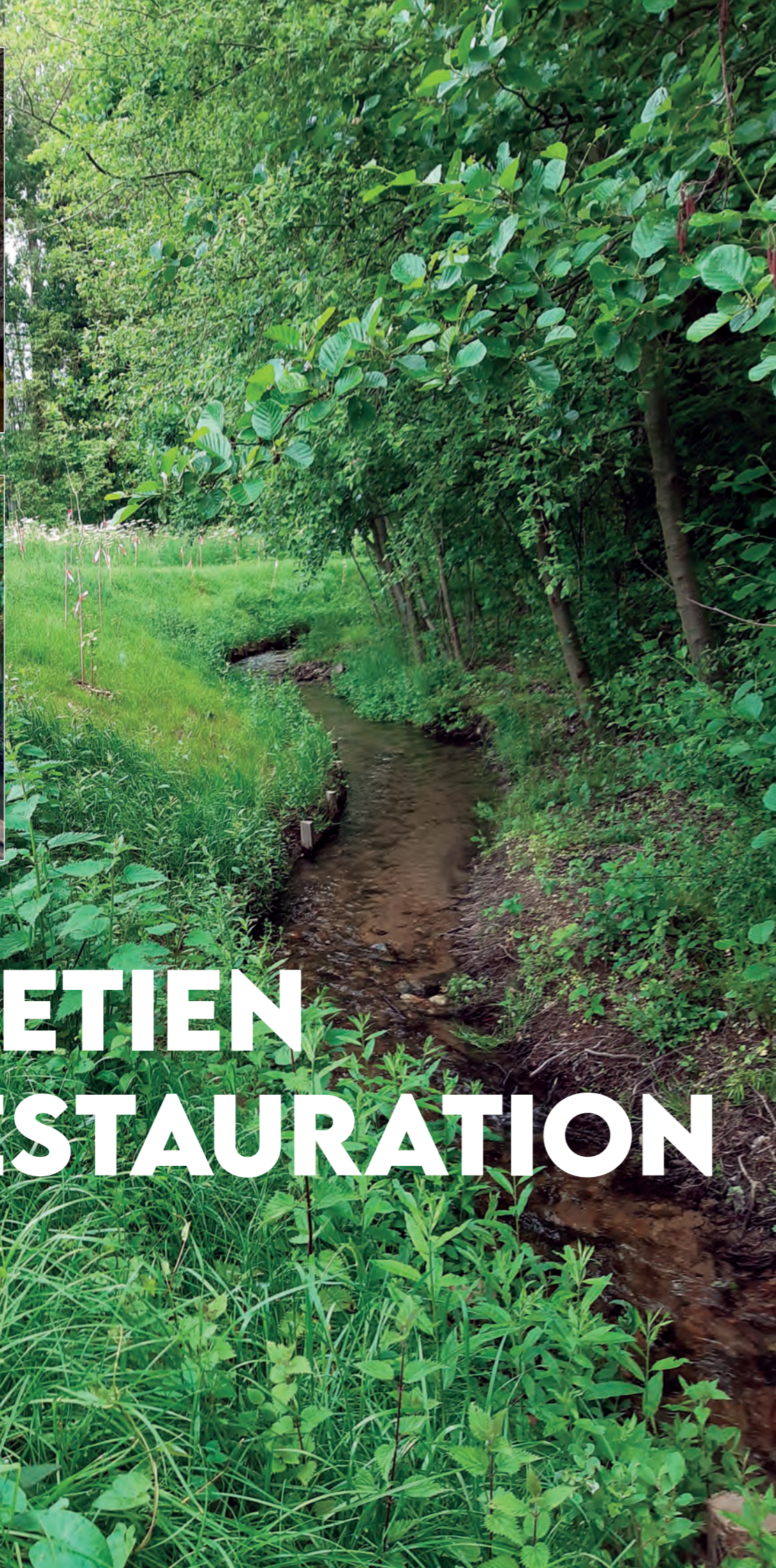
Serge Bérard : Nous n'avons pas connu de crue significative depuis 2008 et nous nous en réjouissons. Il est vrai que la pluviométrie enregistrée ces dernières années est déficitaire. Paradoxalement, les événements pluvieux sont aussi plus extrêmes et plus violents. Même avec moins de pluie, le risque inondation demeure bien présent.

Pour revenir à la sécheresse, après 2022, 2023 a été une année très chaude et très sèche. Des records de températures ont été battus. La Préfecture du Rhône a informé les citoyens en multipliant les arrêtés sécheresses les 22 juin, 4 août et 6 septembre en élevant à chaque fois le niveau d'alerte. L'arrêté du 6 septembre 2023 a placé l'état de nos cours d'eau en situation d'alerte renforcée, soit le dernier niveau avant celui de la crise. Sur le terrain, cela se traduit par des rivières en souffrance marquées par des étiages très sévères. Cet état est dramatique pour la faune aquatique et pour la biodiversité. Selon le niveau des arrêtés, pomper l'eau dans la rivière est strictement interdit. Cela permet de préserver les débits en période critique. Il est du devoir de chacun de faire des efforts. A l'échelle du SMAGGA, même si notre champs d'action est limité face à de telles phénomènes climatiques, nous agissons, lorsque cela est possible, en supprimant les plans d'eau qui stockent et réchauffent inutilement la ressource au détriment des cours d'eau. C'est ce que nous avons réalisé en 2021/2022 sur le site de l'ancien Etang Neuf à Chassagny/Beauvallon. Si d'autres opportunités se présentent, nous les saisissons. L'ouverture de la vanne de fond du barrage de Thurins alimente le Garon en eau fraîche sur sa partie amont. Ce débit réservé - qui est une obligation réglementaire pour ce type d'ouvrage - procure un grand bien au débit du Garon lorsqu'il est soumis à rude épreuve par les conditions climatiques.

Quant à la nappe du Garon, l'arrêté sécheresse du 6 septembre a maintenu l'état de vigilance sur cette masse d'eau. La Préfecture du Rhône a missionné le SMAGGA pour surveiller l'équilibre de cette ressource. Pour cela, un PGRE et un PTGE (lire pages 14 et 15) ont été mis en place pour veiller au partage de la ressource entre les différents utilisateurs et pour un retour de la nappe à un niveau équilibré et non déficitaire, état dans lequel elle stagne depuis plusieurs années. La gestion de l'eau dans les années à venir ne sera assurément pas un long fleuve tranquille. 🌊



ENTRETIEN ET RESTAURATION



L'accès aux gorges du Mornantet à Chassagny/Beauvallon étant très escarpé, l'utilisation du cheval pour évacuer les grumes du lit de la rivière s'est avérée être une solution particulièrement bien adaptée à ce type de terrain.

A fin de préparer le futur plan de gestion (2024/2029) relatif à l'entretien des 130 km de rivières du bassin versant, un diagnostic des cours d'eau du territoire a été réalisé par le technicien de rivière en parcourant l'intégralité du réseau hydrographique. Un document de synthèse dressant l'état morphologique des berges et désignant les interventions prioritaires a été rédigé.

Plusieurs cours d'eau ont bénéficié de travaux d'entretien (abattage d'arbres, évacuation de bois mort...) réalisés par la Brigade Nature et pilotés par le technicien de rivière. Parmi les tronçons concernés citons :

- le Fondagny jusqu'à sa confluence avec le Mornantet,
- le Cartelier sur une partie de son linéaire,
- le Garon entre les terrains de tennis de Thurins et le centre de Brignais,
- le Mornantet à hauteur des gorges sur la commune de Chassagny/Beauvallon. L'accès au site avec des engins motorisés étant impossible, l'évacuation du bois mort du lit majeur de la rivière a été effectué par débardage à cheval,
- le Garon à Vourles avec l'évacuation de peupliers déracinés obstruant le cours d'eau.

Au total, 10 km de rivière ont été entretenus.

Pour diversifier les types d'habitats (trous d'eau, zones ombragés...) recherchés par les espèces aquatiques, 2 caches à poissons ont été réalisées sur le Garon vallée en Barret à Brignais.

Afin de stabiliser des berges malmenées par l'érosion, 6 peignes ont été confectionnés sur le Garon, le Mornantet et le Cartelier (photos page 10).

6 passages de fauches ont été effectués avec les Brigades Natures sur tous les secteurs à enjeu hydraulique (Thurins, Brignais, Givors, Grigny). 34 riverains ont été rencontrés pour des problèmes concernant les berges ou la ripisylve.

Pour garantir des eaux fraîches, 150 arbres ont été plantés sur les secteurs du Cartelier, à Rontalon, sur le Garon à hauteur de l'ancienne Gare de Millery et au seuil des Mouilles à Millery/Montagny. 🌿

Sur les berges du Garon à Vourles, plusieurs peupliers menaçant de tomber en travers du lit de la rivière ont dû être abattus.



Restauration d'une berge sur le Cartelier à Rontalon. Les 3 prises de vues réalisées avant, pendant et après les travaux rendent compte du travail accompli sur un secteur particulièrement érodé.



LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Afin de mieux assurer la gestion des inondations et les actions du PAPI (lire page 5), le recrutement d'un second chargé de mission était indispensable. Delphine Mollard a rejoint l'équipe du SMAGGA au 1^{er} septembre 2022. Elle forme avec Grégoire Naudet le duo chargé de piloter les actions du PAPI. Un alternant avait précédemment été recruté en 2020/2021 pour mettre à jour le conventionnement avec les propriétaires des terrains sur lesquels sont construits les systèmes de protections locales.

Travaux de protections locales contre les crues

L'inspection visuelle des protections locales réalisées entre 2007 et 2016 a été effectuée comme chaque année. Les points nécessitant

des reprises ont été confiés à une entreprise.

Le diagnostic approfondi des ouvrages a mis en évidence la nécessité de conforter 2 digues et un mur de protection à Montagny et Grigny (travaux inscrits au PAPI). Les travaux sont en cours de réalisation. Ils s'achèveront d'ici fin 2023.

Sur le secteur situé en amont du stade Minssieux à Brignais, appelé « Tranche 12 », un élargissement du lit du Garon est prévu. Avant le lancement des travaux, des études hydrauliques et écologique - portant sur l'intérêt des espèces occupant le site - ont été lancées. Le projet permettra d'abaisser la ligne d'eau en cas de crue et de limiter les inondations sur le secteur. Une renaturation du lit et des berges de la rivière favorisera le retour de la biodiversité avec la plantation d'arbres apportant fraîcheur au milieu aquatique et aux promeneurs.

Deux réunions publiques ont été organisées en septembre et en décembre pour présenter le projet et recueillir les avis et craintes des habitants.

Ouvrages écrêteurs de crues

Les études concernant l'implantation des 3 ouvrages se sont poursuivies. Le choix du site de la vallée en Barret a été entériné par les élus après avoir demandé au maître d'œuvre d'affiner les éléments techniques pour aider à définir le lieu précis de l'ouvrage. Les études relatives au site de la vallée en Barret ont été présentées aux élus des communes de Brignais, Chaponost, Soucieu-en-Jarrest et Messimy. Les propriétaires des parcelles concernées par l'implantation de l'ouvrage situé vallée en Barret ont été rencontrés pour leur expliquer l'intérêt du projet.

Afin de préciser les caractéristiques techniques des ouvrages de la Planche et des Vernes, des investigations géotechniques ont été lancées. Celles de l'ouvrage de la vallée en Barret seront programmées début 2024. Elles permettront de préciser plusieurs éléments : dimensions, structure, positionnement, matériaux disponibles sur place, zone de sur-inondation.

Sensibilisation des publics aux inondations

Une intervention à la réunion de quartier de la Cité du Garon à Givors a permis de présenter aux habitants le risque inondation ainsi que le dispositif de diagnostic de vulnérabilité des bâtiments mis en place par le SMAGGA. A cette occasion, des conventions concernant le système d'endiguement ont été signées avec les riverains.

Depuis plusieurs années maintenant le SMAGGA fait appel à l'entreprise Educa'Risk pour former les élus et les agents des communes aux bons gestes et à la conduite à tenir en milieu inondés. Cette plongée dans le grand bain s'est déroulée comme d'habitude à la base nautique de Saint-Pierre-de-Bœuf où elle a réuni 12 personnes.

Les agents du SMAGGA ont été sollicités par l'association Oïkos pour un appui technique dans le cadre d'animations scolaires sur le thème des inondations, ainsi que par le collège Jean Zay de Brignais lors d'une journée thématique sur l'environnement.

53 avis sur des dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable à des travaux, révision de PLU...) ont été rendus. 4 diagnostics de vulnérabilité sur des bâtiments ou habitations exposés au risque inondation ont été effectués. 🌊



Delphine Mollard est venue renforcer l'équipe du SMAGGA sur un poste de chargée de mission inondation.



Les élus du SMAGGA se sont rendus vallée en Barret pour étudier de visu les différentes propositions d'implantation du futur ouvrage écrêteur de crues.

PRESERVATION DE LA RESSOURCE

Sur impulsion de l'Etat et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les Syndicats de bassins versants du Garon et de l'Yzeron ont engagé des réflexions sur la pertinence de mettre en place un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) sur leurs territoires. Les élus des deux structures ont formalisé une charte, qui constitue un « protocole d'accord » sur la possibilité de porter un SAGE et sur les sujets qui pourraient y être abordés.

Depuis 2016, le SMAGGA s'implique dans la coordination, l'élaboration et l'animation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE 2016 - 2023) du bassin versant du Garon. A l'issue de ce premier plan, le Préfet a conforté le syndicat dans cette mission en lui demandant de continuer de mobiliser les acteurs du territoire autour de la restauration de l'équilibre des ressources en eau.

Fort du bilan de ce PGRE, le SMAGGA bâtit actuellement le futur Projet de Territoire et de Gestion de l'Eau (PTGE) qui entrera en vigueur en 2024 pour une durée de 6 ans. Afin

d'avoir une continuité entre ces deux outils, les services de l'Etat ont accepté de prolonger le PGRE de deux ans, soit jusqu'en 2024.

Le changement climatique nécessitera dans les années à venir de réfléchir à des mesures d'adaptation fortes pour éviter des conflits d'usage. Ce PTGE aura pour objectif d'assurer le meilleur partage de l'eau entre les utilisateurs sur un territoire où la ressource est déficitaire.

Comprendre le fonctionnement de la nappe du Garon

Depuis 2013, la nappe du Garon est classée déficitaire par les services de l'Etat, sa recharge étant jugée insuffisante compte tenu des volumes prélevés. Ce classement a permis d'établir des volumes prélevables par secteurs d'activité afin de permettre une meilleure recharge de l'aquifère. En parallèle, de nombreuses actions ont été conduites dans le cadre du PGRE afin de mettre en place des pistes d'économies et ainsi sortir du niveau de vigilance.

Le PGRE touchant à sa fin, une évaluation des actions était nécessaire pour apprécier l'ambition et l'influence des actions conduites pendant 5 ans. En parallèle, le SMAGGA a décidé d'actualiser le modèle de la nappe - le dernier datant de 2011 - en injectant les données pluviométriques et les relevés des débits du Garon des dix dernières années. C'est le bureau d'études Ginger-Burgeap qui a été choisi pour modéliser le fonctionnement de ce système complexe. Un domaine que ces experts connaissent bien puisque ce sont eux qui avaient travaillé sur les précédentes études définissant les volumes maximums prélevables, ainsi que les niveaux de nappe définissant les seuils de vigilance, d'alerte et de crise.

Les missions du bureau d'études consisteront à :

- Travailler sur l'actualisation du modèle de la nappe, afin de mieux comprendre son fonctionnement sur la partie nord, et notamment ses interactions avec la nappe du ruisseau la Mouche situé à Saint-Genis-Laval.
- Evaluer l'incidence sur la nappe de nouveaux éléments de connaissance tels que la pluviométrie et les prélèvements d'eau. En effet, le modèle construit en 2008 était basé sur une pluviométrie plus avantageuse et il n'intégrait pas d'informations sur le débit du Garon, alors que celui-ci participe à 50% à l'alimentation de la nappe.
- Intégrer le changement climatique sur des scénarios de longue durée (30 ans) afin d'évaluer ses conséquences sur la recharge de la nappe. Les premiers résultats de cette étude sont prévus pour l'automne 2023.

Suivi faunistique et floristique

Suite aux travaux de restauration du Broulon réalisés en 2021 sur le site de l'Etang Neuf à Beauvallon/Taluyers, le SMAGGA s'est engagé à piloter un suivi scientifique pendant une durée de 30 ans. Ce suivi a pour objectif de contrôler l'efficacité des mesures mises en place (création de marres, restauration de zone humide...) pour éviter, réduire et compenser les effets des travaux sur le milieu. D'une fréquence annuelle les 5 premières années suivant la fin du chantier, les passages seront ensuite effectués tous les 5 ans. Ils seront assurés par la Ligue de Protection des Oiseaux, le Conservatoire des Espaces Naturel Auvergne Rhône Alpes, et par l'université Lyon 1, en partenariat avec le SMAGGA. La sécheresse enregistrée sur 2022 ayant biaisé les premiers résultats, il faudra attendre les prochains suivis avant de pouvoir comparer les espèces retrouvées avec les états initiaux pré et post travaux. 🌿

Inauguration des travaux de renaturation du Broulon le 1^{er} juillet 2022. Pour accueillir et informer le public, la scénographe Géraldine Grammon a imaginé un lieu rappelant la forme d'un nid d'oiseaux.



POLLUTIONS

• Broulon - ZAC des Platières - 31 mars 2022

Le SMAGGA est alerté pour une pollution caractérisée par de gros amas de mousse dégageant une forte odeur de savon (photo ci-dessus). Celle-ci est identifiée entre la zone d'activité des Platières et l'ancien étang Neuf. Les investigations menées avec le SYSEG, syndicat en charge des réseaux d'eaux pluviales, ont permis de trouver l'origine de cette pollution provoquée par l'envoi des eaux de lavage des véhicules frigorifiques d'une entreprise vers une grille d'eaux pluviales rejoignant le cours d'eau. La COPAMO a transmis un courriel de sensibilisation à toutes les entreprises du secteur pour éviter toute récurrence.

• Garon - Grigny - 22 juillet 2022

A la suite d'un signalement d'un dépôt sauvage de pneus sur les berges, une pollution, provoquée par un déversement provenant d'un réseau d'eaux usées, est localisée à hauteur de l'avenue du 19 mars 1962 le long de la promenade Jacques Brel. Contactées, la commune et la Métropole sont intervenus sur le réseau qui était obstrué par des racines provoquant des points de faiblesse sur l'ouvrage.

• Garon - Brignais - 20 décembre 2022

La police municipale a contacté le SMAGGA pour une pollution aux hydrocarbures provoquant de fortes odeurs au niveau de la place du 8 mai 1945. L'intervention du SYSEG et de son fermier Veolia a permis de resserrer le périmètre d'investigations à quelques habitations individuelles sur le secteur de l'avenue du Stade, sans toutefois localiser l'origine exacte de cette pollution. Celle-ci est stoppée par une opération de pompage menée conjointement par les pompiers et Veolia.





Lors des Entretiens du Garon, les élus du territoire ont eu l'occasion de visiter l'un des puits de captage d'eau potable du SIDESOL.

Les formations destinées aux élus du territoire se sont achevées avec un dixième et dernier rendez-vous pour les « Heures Bleues » sur le thème des ouvrages écrêteurs de crues. Pour cette ultime rencontre, le public s'est rendu sur le site de l'ouvrage des Vernes sur le Mornantet à Givors et Montagny.

La thématique des Entretiens du Garon, conférence annuelle destinée aux élus et aux techniciens des communes, portait cette année sur les économies d'eau. Organisée sur la commune d'Orliénas, elle a réuni une soixantaine d'élus qui à cette occasion, ont eu l'opportunité de visiter l'un des puits de captage d'eau potable du SIDESOL. Autre moment fort de la matinée, la signature du Contrat de bassin entre l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le SMAGGA pour une durée de 3 ans. Cet outil de contractualisation pointe les enjeux liés à la ressource en eau et aux milieux aquatiques sur le bassin versant du Garon. Sur la période 2022 à 2024, il permettra de mettre en place un programme d'actions répondant à ces enjeux.

Le programme d'éducation à l'environnement proposé par le SMAGGA auprès des classes de CE2, CM1 et CM2 du bassin versant a permis de recueillir 66 inscriptions. 1 550 élèves ont ainsi pu profiter des animations dispensés par les 7 partenaires associatifs du syndicat (Arthropologia, FNE, la Fédération de pêche, LPO, MNLE, Naturama et Oïkos).

En prévision de la future mise en ligne du nouveau site internet, un travail de rédaction de contenus et de hiérarchisation des informations a été effectué afin de préparer son arrivée sur le web prévue pour 2023.

Les outils d'exposition, trio maquette/stand parapluie/expo faune et flore, ont été empruntés à 4 reprises par des écoles, mairie et médiathèque, soit un total de 11 semaines de prêts cumulées.

Suite à un appel à projets lancé par la Fondation Caisse d'Epargne, le SMAGGA a obtenu une aide pour le financement d'une aire d'accueil pour le public sur le site de l'ancien Etang Neuf à Beauvallon/Taluyers. En collaboration avec la scénographe Géraldine Grammon, une structure en forme de nid d'oiseau a été installée. Une signalétique sur la rareté de l'eau et sur les espèces présentes sur le site a été mise en place pour informer les promeneurs.

Un numéro du SMAGGAzine a été imprimé et distribué entre le printemps et l'été en fonction des communes, avec à sa une un sujet sur les ouvrages de protection contre les crues.

Concernant la thématique des économies d'eau, les deux spots réalisés en 2021 ont été diffusés sur Facebook lors de 3 campagnes réparties entre mars et mi-septembre. Ils ont été visionnés 1 680 fois par des personnes différentes.

Les délégués de classe de l'école élémentaire François Blanc d'Orliénas ont été sensibilisés à la rareté de l'eau par le biais d'une intervention des équipes du SMAGGA. Celle-ci s'est achevée par la pose dans les points d'eau de l'école, par les élèves, d'adhésifs de sensibilisation sur la consommation d'eau.

En partenariat avec Agribio, les 3 derniers portraits d'acteurs de la filière agricole locale ont été réalisés dans le cadre du projet « Bio et Eau ». Sur la durée du projet, 17 interviews d'agriculteurs ont été enregistrées et diffusées sur Youtube. 🌱



Les animations scolaires proposées par le SMAGGA ont permis de sensibiliser près de 1 550 élèves de CE2, CM1 et CM2.



Les élèves de l'école élémentaire François Blanc d'Orliénas ont bénéficié d'une intervention sur le thème des économies d'eau.

FINANCES ET BUDGET

Les charges générales du syndicat (frais de fonctionnement de la structure) sont réparties et financées par les 22 communes adhérentes, les 4 communautés de communes (Monts du Lyonnais, Pays Mornantais, Vallons du Lyonnais, Vallée du Garon) et la Métropole de Lyon.

Les actions menées par le SMAGGA dans le cadre des programmes d'actions pluriannuels sont financées par les participations versées par les collectivités adhérentes, par les aides financières de partenaires institutionnels et privés (Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département du Rhône, agence de l'eau, fonds européens, donations d'organismes, entreprises privées), et par l'emprunt (au 1^{er} janvier 2022, la dette du SMAGGA est de 1 653 807 euros).

La répartition du financement des programmes d'actions pluriannuels entre les collectivités adhérentes s'effectue selon la nature de ces actions. Celles entrant

Participation par collectivité

Communes	EPCI	Pop.*	Participation GEMAPI	Participation hors GEMAPI	Coût par habitant
S ^t -Martin-en-Haut S ^{te} -Catherine	CCMDL	1 019 41	9 960 €	3 518 € 140 €	12,85 €
Brignais Chaponost Millery Montagny Vourles	CCVG	11 867 4 928 3 171 3 110 3 492	332 552 €	40 978 € 17 018 € 10 949 € 10 739 € 12 058 €	15,97 €
Brindas Messimy Thurins Yzeron	CCVL	1 413 3 477 3 131 88	76 256 €	4 879 € 12 006 € 10 812 € 305 €	12,86 €
Beauvallon Chabanière Chaussan Mornant Orliénas Rontalon S ^t -Laurent-d'Agny Soucieu-en-Jarrest Taluyers	COPAMO	1 588 1 874 1 171 6 219 2 516 1 171 2 200 4 641 2 608	225 564 €	5 484 € 6 469 € 4 044 € 21 475 € 8 688 € 4 044 € 7 597 € 16 026 € 9 006 €	12,86 €
Charly Givors Grigny S ^t -Genis-Laval	METROPOLE	314 6 068 3 413 430	143 432 €	1 085 € 20 952 € 11 784 € 1 485 €	17,48 €
Total ou moyenne		69 949 hab.	787 764 €	241 540 €	

(*) Population légale connue au 1^{er} janvier 2022 sur le bassin versant du Garon.

La pose de la passerelle enjambant le Broulon a clôturé le projet de renaturation de ce cours d'eau sur le site de l'ancien étang Neuf.



Sur le Garon, la Brigade Nature œuvre à la réalisation d'un peigne pour le renforcement d'une berge.

dans le cadre des compétences GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sont financées par les 4 communautés de communes du territoire et la Métropole de Lyon. Les actions dites « hors GEMAPI » sont quant à elles financées par les 22 communes du territoire et la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

Pour mémoire, les actions GEMAPI concernent notamment les études et les travaux relatifs à l'entretien et à la restauration des cours d'eau et à la prévention des inondations.

Les actions hors GEMAPI regroupent les actions de communication et de sensibilisation, de surveillance des cours d'eau, d'animation. Les participations des collectivités sont détaillées dans le tableau en page 19.

Participation aux actions hors GEMAPI

Le montant global de cette participation est de 241 540 € pour 2022. Les participations des communes sont calculées selon :

- la population légale de la commune au 1^{er} janvier de l'année N-1,
- la population de la commune localisée sur le bassin versant du Garon (pour chaque commune),
- une clé de répartition appliquée de manière égale entre les communes et la CCMDL, au prorata de leur population, pour les travaux d'investissement (hors travaux de protection contre les crues),

les frais de fonctionnement de la structure et les charges de personnel.

Participation aux actions GEMAPI

La participation des communes pour les actions GEMAPI est de 787 764 €. Elle permet de financer les investissements importants liés à la réalisation d'aménagements et d'ouvrages de protection contre les inondations inscrits au PAPI (Programme d'actions de prévention contre les inondations financées par l'Etat et le SMAGGA). Ces investissements nécessiteront de maintenir les participations à ce niveau pour les 30 prochaines années.

Les participations des intercommunalités et de la Métropole de Lyon sont calculées d'après :

- la population légale de chaque commune membre de la communauté de communes ou de la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier de l'année N-1,
- la population localisée sur le bassin versant du Garon (pour chaque commune membre de la communauté de communes ou de la Métropole de Lyon),
- une clé qui fixe le principe de répartition des dépenses liées aux travaux de protection contre les crues, soit 30 % pour les Communautés de communes et la Métropole de Lyon dont les communes membres sont directement bénéficiaires de

l'aménagement d'ouvrages de protection ;70 % pour l'ensemble des Communautés de communes et de la Métropole de Lyon.

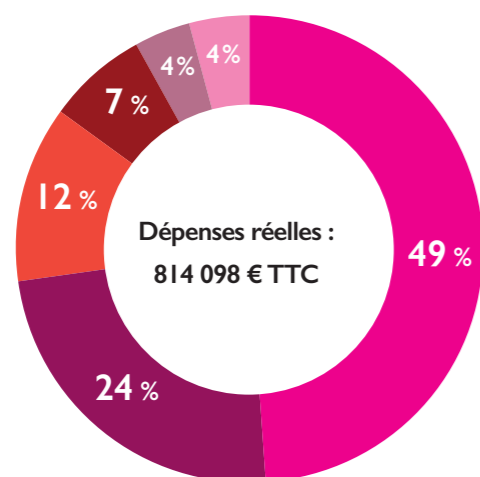
Aides des partenaires

Les actions sont subventionnées par différents partenaires en fonction de leur objet (l'Etat finance la prévention des inondations, l'agence de l'eau soutient la protection des milieux aquatiques, le Département et la Région peuvent verser des aides pour certains projets répondant à leurs objectifs en matière d'environnement).

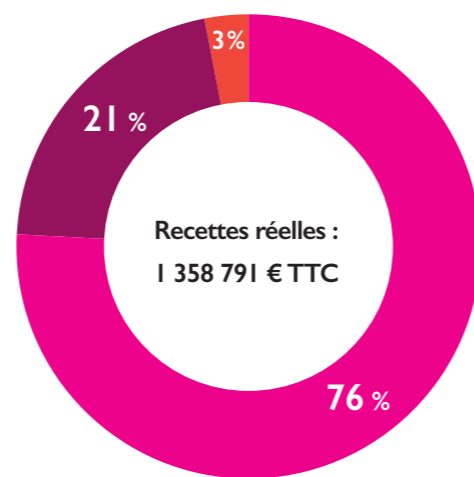
- Les postes des agents du SMAGGA sont financés par :
- l'État dans le cadre du PAPI pour les postes de chargé de mission inondation-aménagement et de chargé de projets de protection contre les inondations et une partie du poste de chargé de communication au prorata de son temps passé sur les actions liées à cette thématique,
 - l'agence de l'eau pour les postes de direction, technicien de rivière, chargé de mission aménagement et inondations, chargé de mission protection de la ressource en eau et chargé de communication.

Les dépenses concernant l'intervention de la Brigade Nature (montant journalier de 550 €), représentent une dépense de 88 283 € financée par l'agence de l'eau à hauteur de 26 485 €. 🌊

FONCTIONNEMENT

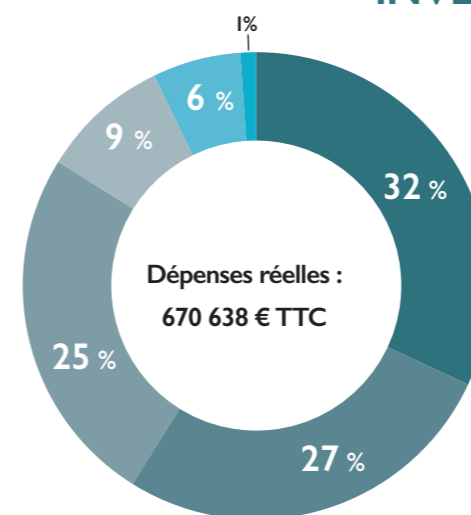


- Charges de personnel (49 %)
- Diagnosics vulnérabilité et pollution, animation volet agricole, étude SAGE, prestation Brigade Nature, communication/éducation au développement durable (24 %)
- Charges à caractère général (12 %)
- Intérêts d'emprunt (7 %)
- Cotisations, indemnités versées aux élus et prestations informatiques (4 %)
- Autres charges (4 %)

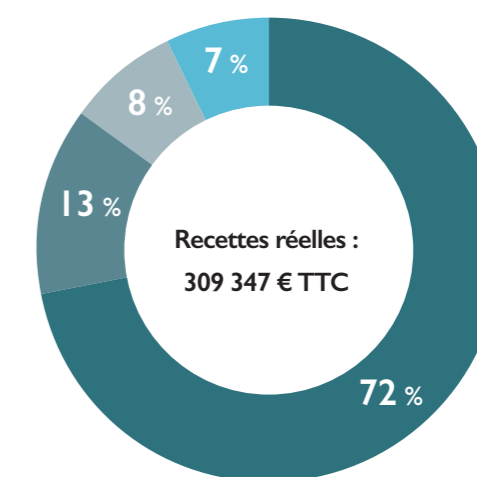


- Participation des communes, des communautés de communes et de la Métropole de Lyon (76 %)
- Subventions agence de l'eau, Région et Etat (21 %)
- Remboursement des frais communs des locaux, indemnités journalières, assurance, divers (3 %)

INVESTISSEMENT



- Etudes et travaux pour améliorer le niveau de protection contre les inondations (ouvrages écrêteurs + aménagements d'ouvrages et de cours d'eau) (32 %)
- Aménagement du site de l'Etang Neuf (27 %)
- Remboursement du capital des emprunts (25 %)
- Restauration entretien de berges (9 %)
- Matériel informatique, aménagement MIE, équipement et outillage (6 %)
- Continuité piscicole (1 %)



- Subventions agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et autres partenaires dont la Fondation Caisse d'Epargne Rhône-Alpes (72 %)
- Etat (13 %)
- FCTVA et cessions (8 %)
- Département du Rhône, Région Auvergne Rhône-Alpes et autres subventions (7 %)

RETRO-SPECTIVE



Les Brigades Natures entretiennent chaque année 10 kilomètres de cours d'eau.

Janvier

- Réalisation d'une vidéo sur les circuits courts dans le cadre du projet Bio et Eau mené avec Agribio.

Mars

- La Brigade Nature est mobilisée plusieurs semaines pour une opération de suppression d'embâcles dans les gorges du Mornantet.
- Distribution du SMAGGAzine n°39.

Avril

- Pose de la passerelle enjambant le Broulon sur le site de l'ancien Etang Neuf.

Juillet

- Inauguration de la renaturation du Broulon.

Septembre

- 1 550 élèves sont sensibilisés sur la thématique de l'eau.
- Arrivée de Delphine Mollard au poste de chargée de mission inondation.
- Organisation d'une première réunion publique afin de présenter le projet d'aménagement des berges du Garon à hauteur du stade Minssieux.
- Programmation d'une formation sur la conduite à tenir en milieu inondé pour les élus et les services des communes.

Octobre

- Reprise de berge et plantations sur le Cartelier à Rontalon
- Réalisation de deux vidéos sur les thèmes des filets Alt'Carpo en arboriculture et de l'élevage porcin en filière bio dans le cadre du projet Bio et Eau mené avec Agribio

Novembre

- Signature d'une convention avec la CCVG, le MIMO et la commune de Montagny pour l'acquisition d'une parcelle, classée en périmètre de protection rapprochée de puits de captage de la nappe du Garon.

Décembre

- Conférence sur le thème des économies d'eau pour les entretiens du Garon organisée à Orléans.
- Lancement de l'étude sur la modélisation de la nappe du Garon.
- Signature du Contrat de bassin entre l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le SMAGGA.
- Organisation d'une seconde réunion publique afin de présenter le projet d'aménagement des berges du Garon à hauteur du stade Minssieux.

ANNEXES

Revue de presse

- « Que s'est-il passé à l'Etang Neuf » - Soucieu Mag numéro 63 - mars 2022
- « Des alternatives mécaniques aux herbicides présentées aux agriculteurs » - Le Progrès - jeudi 19 mai 2022
- « EcEaunomisons l'eau ! » - L'essentiel n°90 - Le magazine de Brindas - juin 2022
- « Comment la rivière le Broulon a retrouvé son lit » - Le Progrès - jeudi 14 juillet 2022
- « Nos petits cours d'eau en voie d'évaporation » - Le Progrès - vendredi 12 août 2022
- « Vigilance sécheresse. Adoptons les bons gestes » - Chap'info numéro 71 - été 2022
- « Prévention inondation » - Brignais Mag numéro 130 - septembre 2022
- « Alerte sécheresse » - Brignais Mag numéro 130 - septembre 2022
- « Audit consommation d'eau des bâtiments de la commune » - Soucieu Mag numéro 65 - décembre 2022
- « Crue centennale. Le projet d'ouvrages écrêteurs de crues : bassin versant du Garon » - Chap'info numéro 73 - hiver 2022

Recueil des actes administratifs

Réunions des membres du Bureau

11 janvier | 27 janvier | 10 mars | 9 juin | 4 juillet | 8 septembre | 10 novembre | 15 décembre

Comités syndicaux

20 janvier | 3 février | 7 avril | 1^{er} juin | 30 juin | 29 septembre | 24 novembre

Commissions environnement et milieux aquatiques

19 janvier | 27 janvier | 14 septembre

Commissions politique foncière et SAGE

14 janvier | 8 mars | 28 septembre

Commissions prévention inondations

27 janvier | 10 mai | 4 juillet | 8 novembre

Commissions communication et éducation au développement durable

23 mars | 7 septembre | 14 décembre

Commissions protection de la ressource en eau

1^{er} février | 24 mars | 20 juin | 29 septembre | 1^{er} décembre

Commission administration générale (finances et ressources humaines)

11 janvier | 15 décembre